

*Interpellation présentée par le député:
Mme Sylvia Leuenberger*

*Date de dépôt : 21 septembre 2006
Messagerie*

Interpellation urgente écrite

Lien entre une société installée à Genève et le rejet de déchets toxiques à Abidjan ?

Les faits:

Dans la nuit du 19 au 20 août, à Abidjan en Côte d'Ivoire, 400 tonnes de déchets toxiques (des résidus pétroliers contenant de l'hydrogène sulfuré, des mercaptans et de la soude caustique) ont été déchargées du navire *Probo Koala* pour être déversées sur 11 sites de la capitale ivoirienne dont une décharge publique. Depuis lors, plus de 35'000 personnes ont été intoxiquées et ont consulté les centres de santé locaux pour des symptômes d'intoxication (saignements de nez, vomissements, nausées, diarrhées, troubles respiratoires). 7 d'entre elles sont décédées et 24 restent hospitalisées dans un état grave.

Le *Probo Koala*, navire grec battant pavillon panaméen, a été affrété par la société néerlandaise *Trafigura Beheer*, un des leaders mondiaux du courtage de pétrole. Celle-ci a mandaté la société ivoirienne *Tommy* pour le déchargement et le « traitement » des déchets. D'après les informations de l'agence de presse Misna, cette société appartient en fait à *Puma Energy*, une filiale de *Trafigura Beheer*.

En quoi cela concerne-t-il Genève ?

Notre ville se trouve être le principal centre de négoce du pétrole au monde. C'est donc bien naturellement que *Trafigura Beheer* possède une succursale à Genève sise rue Pierre-Fatio 15 (*Trafigura Beheer* possède une autre succursale à Lucerne, de même que *Puma Energy*).

De manière générale, les questions environnementales dépassent les frontières nationales et ont des conséquences globales. Autoriser ailleurs ce que l'on n'admet pas chez nous n'est ni moralement défendable, ni écologiquement viable.

Dès lors, la question qui se pose est la suivante:

Le gouvernement genevois peut-il connaître la nature exacte des activités de la succursale genevoise de Trafigura Beheer et est-ce que, à travers ses activités, la succursale genevoise de Trafigura Beheer pourrait porter une quelconque responsabilité dans cette catastrophe écologique ? Notamment, est-ce que la Convention de Bâle a pu être violée dans ce cas ?

Pour plus d'informations : voir aussi le journal le Courrier du 20.9.06